

PROTOCOLE D'OUVERTURE

ET

HEURES D'AUDIENCE

**AUDIENCE DU 13 OCTOBRE 2020
PAR VISIOCONFÉRENCE**

DOSSIER R-4123-2020

**DEMANDE D'ADOPTION DE LA NORME DE FIABILITÉ TPL-007-3 –
PLANIFICATION DU COMPORTEMENT DU RÉSEAU DE TRANSPORT EN CAS DE
PERTURBATION GÉOMAGNÉTIQUE**

Le Régisseur désigné dans ce dossier est : **M^{me} Sylvie Durand**

L'avocat de la Régie est **M^e Alexandre Bellemare**

La requérante est :

La direction principale - Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité, qui a été désignée par la Régie de façon provisoire par les décisions D-2017-033 et D-2019-101 comme Coordonnateur de la fiabilité au Québec, conformément à l'article 85.5 de la Loi sur la Régie de l'énergie
Représentée par M^e Jean-Olivier Tremblay

Nous demandons aux participants de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement. Merci!

Début : 9 h

Fin : 12h28